

DEC133365DR03

Décision portant nomination de Mme Patricia Schuh, aux fonctions de correspondante pour la protection du potentiel scientifique et technique (PPST) de la MOY 300 intitulée Délégation Ile-de-France Est

LE PRESIDENT,

Vu les articles 410-1, 411-1 et suivants et 413-7 et suivant du code pénal ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 nommant M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2011-1425 du 2 novembre 2011 portant application de l'article 413-7 du code pénal et relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2012 relatif à la protection du potentiel scientifique et technique de la nation ;

Vu la circulaire interministérielle n° 3415/SGDSN/AIST/PST du 7 novembre 2012 ;

Vu la circulaire n° CIR130002FSD relative à la protection du potentiel scientifique et technique au sein du CNRS ;

Vu la décision n° DEC132608DAJ du 25 octobre 2013 portant délégation de pouvoir en matière de protection du potentiel scientifique et technique au CNRS [le cas échéant, pour les ZRR] ;

Vu la décision n° DEC10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Brice Kerber, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Mme Patricia Schuh, Ingénieure de recherche, est nommée correspondante pour la PPST à compter du 1^{er} décembre 2013.

Article 2 – La décision n°DEC112609DR03 est abrogée.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 13 décembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Brice Kerber